

## **PRÉFET DE LA DRÔME**

Protection de SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE contre les crues des cours d'eau du bassin : NANT, DOLURE, VEUZES  
et COLLIERES

Communes de SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE et EPINOUBE (concernée par les servitudes de «surinondation»)  
Projet présenté par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.

Sur demande du Président de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, la Préfète de la Drôme a retiré par arrêté préfectoral du 30 mai 2022 l'arrêté du 16 mai 2022 portant ouverture d'une enquête environnementale unique, d'une durée de 18 jours consécutifs et qui devait se dérouler du vendredi 17 juin 2022 au lundi 4 juillet 2022 inclus. L'enquête publique n'aura donc pas lieu sur la période indiquée.